

Commune de BOISMORAND

Compte rendu sommaire de la séance du 17 novembre 2017

Dossier de l'église Saint-Vrain

Le diagnostic de l'église St-Vrain a été effectué par Monsieur Régis MARTIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques. Le coût détaillé des travaux par lots a été estimé à 336 300.30 euros HT.

Afin de poursuivre ce dossier, le Maire donne lecture de la convention élaborée par ce même architecte, pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'assainissement, de restauration du clos et couvert et l'aménagement. Le coût de la maîtrise d'œuvre s'élève à 33 630.03 € HT.

Le contenu de la mission est défini comme suit :

Phase PROJET :

- Avant-projet définitif et demande d'autorisation de travaux
- Dossier de consultation des entreprises

Phase exécution :

- Assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux
- Visa des études d'exécution et de synthèse
- Direction de l'exécution des contrats
- Assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement

Avis de la DRAC quant au diagnostic:

- La commission travaux DRAC (direction régionale des Affaires culturelles) a souligné la qualité de l'étude et la pertinence des propositions émises dans le diagnostic de Mr Régis MARTIN. En conséquence, la commission a émis un accord de principe de la conservation des monuments historiques pour la réalisation de la 1^{ère} tranche de travaux qui comprendra la réfection complète de la couverture et son homogénéisation et la gestion des pluviales
- Ces travaux seront, sous réserves des disponibilités budgétaires, subventionnés à hauteur de 30 % du montant total HT, frais de maîtrise d'œuvre compris

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Confie la maîtrise d'œuvre à Monsieur Régis MARTIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques dont les honoraires s'élèvent à 33 630.30 € HT
- Autorise le Maire à signer tous les documents liés à cette convention
- Charge le Maire de déposer les dossiers de demande de subventions (DRAC, DETR, Fondation du patrimoine...)

Bâtiment de la Petite Puisaye

Le mur situé en limite de propriété, entre le restaurant « la Petite Puisaye » et le voisin, sera remplacé par une clôture séparative en poteaux anodisés argentés et lames Twinson. Coût des travaux 6 127 € HT

La véranda sera totalement remise en conformité. Coût des travaux 11 595 € HT
Le devis du ravalement du restaurant de la Petite Puisaye et de la partie atelier a été validé.
Coût : 25 939.10 € HT

Aménagement de la place du village

L'assemblée après en avoir délibérée, valide les travaux avec AGRI PAYSAGE. Coût estimatif 21 340 € HT

Etang communal lieudit « Cormont »

Un dossier de demande de vidange a été déposé à la Direction Des Territoires.

Situation budgétaire :

Les réalisations sont conformes aux prévisions.

Communauté des Communes Giennes

Le Conseil Municipal :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement de l'exercice 2016
- Prend acte du rapport d'activité de la CDCG de l'exercice 2016
- Approuve la nouvelle répartition des sièges de conseillers communautaires – au total 41

Communes	Population municipale 2017	Nombre de sièges au 18/10/2013	Accord local pour une nouvelle répartition de 41 sièges
Gien	14 617	17 (+1)	20
Couffons	2 492	5	4
Poilly lez Gien	2 393	5	4
Saint Martin sur Ocre	1 237	2	2
Nevoy	1 174	2	2
Saint Gondon	1 117	2	2
Saint Brisson sur Loire	1 002	2	2
Boismorand	849	2	2
Les Choux	472	2	1
Le Moulinet sur Solin	139	1	1
Langesse	74	1	1
Total		41	41

- Accepte le transfert de compétence de gestion de la fourrière animale du Loiret au profit de la communauté des communes giennes modifiant ainsi les statuts communautaires
- Adopte la motion de soutien à la Communauté des Communes Giennes pour alerter les pouvoirs publics et leur demander :
 - ✓ le rétablissement de la DGF au niveau préexistant,
 - ✓ la suppression du nouveau FPIC qui pénalise le budget de la Communauté des Communes Giennes et de ses communes membres,
 - ✓ la suppression de l'instauration de la nouvelle taxe concernant la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,
 - ✓ la non transformation d'une ressource dynamique maîtrisable comme la TH par une dotation fixe dont l'avenir est incertain,
 - ✓ l'arrêt des hausses de taxes et des nouvelles normes,
 - ✓ l'arrêt immédiat des transferts de charges qui alourdissent les coûts et contraignent les budgets.

Syndicat Mixte Du Pays Giennois

- Approuve la motion de soutien à l'action pour le prolongement du projet de la ligne ferroviaire Orléans – Châteauneuf vers Gien Briare
Les élus demandent à l'Etat, la Région Centre Val de Loire et la SNCF de poursuivre les études jusqu'à Gien et Briare

Mise en Place du RIFSEEP – régime indemnitaire

Suite à la parution du décret n° 2014-513 du 20/05/2014, l'I.A.T., les I.F.T.S. et l'I.E.M.P. ont vocation à être remplacées par le R.I.F.S.E.E.P. Celui-ci comprend deux parts :

- l'**IFSE**, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, est une part fixe déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste,
- le **CI**, Complément Indemnitare, est une part facultative et variable fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel.

Le Maire présente le projet de délibération pour la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. La collectivité saisit le Comité Technique pour avis.

L'autorité territoriale, par arrêté individuel, attribue à chaque agent son régime indemnitaire à l'issue de l'entretien professionnel en respectant le cadre prévu par la délibération.

L'IFSE et le C.I feront l'objet d'un versement en deux fractions (juin et décembre). Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe

Convention relative à la transmission des données de l'état civil et des avis électoraux par internet

Le Conseil Municipal charge le Maire de conclure une convention avec l'INSEE pour la transmission des données Etat Civil et électorales par AIREPPNET (Alimentation Informatisée du Répertoire des Personnes Physiques par Internet)

A Boismorand, le 21 novembre 2017

Le Maire,
Philippe TAGOT

